

Commune de Chaillé-les-Marais

-----

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

N° 10

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Lotissement Fief de la Croix III : Etude Loi sur l'Eau – choix de la société
- 2) Acquisitions terrains DRAPEAU (modification)
- 3) Parcelle C n°567 au Sableau
- 4) Viabilisation parcelles à la zone artisanale
- 5) Remplacement câble alimentation électrique chalets/piscine
- 6) Nantaise des Eaux Services : Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public assainissement collectif
- 7) Tarifs 2017 :
  - Camping
  - Chalets/mobil homes
- 8) Travaux Eglises (Bourg et Sableau)
- 9) Eclairage salle omnisports
- 10) Remplacement fenêtres/portes école maternelle
- 11) Sanitaires Etang du Sableau
- 12) Clôture Rue des Moulins
- 13) Renouvellement bail de location d'un terrain
- 14) Convention avec la Maison du Maître de Dignes (TAP)
- 15) Convention avec le Département : entretien de l'Ilôt de Chaillezais
- 16) Sols des chalets
- 17) DM Camping
- 18) Remboursement sinistre par la SMACL (bris de vitre sur tracteur)
- 19) Questions diverses
- 20) Informations

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Chaillé-les-Marais, sous la présidence de Monsieur Guy PACAUD, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice 19

Présents 14

Votants 17

**PRESENTS** : MM. Caron Cathy, Massonneau André, Cornu Serge, Pacaud Vincent, Adnot Martine, Valat Sylvère, Faivre Régine, Dreyfus Delphine, Da Silva Mélissa, Dormoy Catherine, Métais Antoine, Fardin Laurence, Autin François, Pacaud Guy.

**EXCUSES** : MM. Richard Isabelle (donne pouvoir à Mme Dormoy Catherine), Mercier Christian (donne pouvoir à M. Massonneau André), Marot Angélique (donne pouvoir à M. Pacaud Vincent), Savineau Jérémy.

**ABSENTS** : Mme Poitou Claudie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- de retirer un sujet à l'ordre du jour
  - Remplacement fenêtres/portes école maternelle, les devis n'ayant pas été reçus en mairie

- et d'en ajouter deux autres :
    - Acoustique de la salle du Pré Vert
    - Modification du nombre d'heures d'un emploi d'adjoint technique
- Le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Mélissa Da Silva est désignée secrétaire de séance.

### **LOTISSEMENT FIEF DE LA CROIX III – ETUDE LOI SUR L'EAU- CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le lotissement « Le Fief de la Croix III » devrait pouvoir débuter en 2017. Au vu de la superficie du projet (1,5 ha), le cabinet SIAUDEAU/BOURGOIN en charge de ce lotissement, préconise une étude d'incidences « Loi sur l'eau » déterminant l'impact des rejets des eaux pluviales dans les eaux superficielles.

Il a sollicité deux entreprises, la SICAA Etudes de Belleville sur Vie et A.H.E. des Herbiers, qui ont présenté leur meilleure offre :

SICAA ETUDES : 3 582 € TTC (2985 € HT)  
A.H.E. : 2 484 € TTC (2070 € HT)

Après étude des offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de réaliser l'étude d'incidences « Loi sur l'Eau » pour la mise en place du Lotissement « Le Fief de la Croix III ».
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise AHE des Herbiers pour un montant de 2 070 € HT, soit 2 484 € TTC.
- dit que les crédits sont suffisants au Prog. 10018 « Terrains et Immeubles » du Budget Communal 2016.

### **ACQUISITION TERRAINS**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal d'acquérir des terrains pour la construction du groupe scolaire auprès de Mr et Mme Drapeau Mario.

A la suite du conseil du mois de juillet, une erreur a été constatée dans le décompte des parcelles. Il s'avère qu'il y a une différence de 3000 m<sup>2</sup> sur la parcelle H n° 231. En effet, cette parcelle a une superficie de 6260 m<sup>2</sup> et non 3250 m<sup>2</sup>.

De plus, la parcelle H n°495 d'une superficie de 46 m<sup>2</sup>, comprise dans les parcelles de Mr et Mme DRAPEAU et issue de l'indivision ROBIN, a été oubliée et doit être ajoutée.

Par conséquent, la superficie totale des diverses parcelles cadastrées H 231-232-233-493-491-209-210-211-495 représente 27 153 m<sup>2</sup> au lieu de 24 097 m<sup>2</sup>. Le tarif proposé par Mr et Mme DRAPEAU Mario reste inchangé, à savoir 4,50 € le m<sup>2</sup>. Le prix net vendeur s'élève par conséquent à 122 188,50 €.

Monsieur le Maire informe également que le Service du Domaine, sollicité, a estimé l'ensemble de ces terrains à 162 918 €, soit 6€/m<sup>2</sup>.

Cet exposé terminé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fait le choix d'acquérir les terrains appartenant à Mr et Mme Drapeau Mario domiciliés à Chaillé-les-Marais, pour une superficie de 27 153 m<sup>2</sup> ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, à l'effet d'acquérir de Monsieur et Madame Drapeau Mario, moyennant le prix principal de 122 188,50 € net vendeur (cent vingt-deux mille cent quatre-vingt huit euros et cinquante centimes) et sous les charges que Monsieur le Maire jugera convenables,

## **Commune de Chaillé-les-Marais**

les parcelles sises « Le Perray » cadastrées

. H 231	62 a 60 ca
. H 232	19 a 80 ca
. H 233	48 a 40 ca
. H 493	91 a 47 ca
. H 491	9 a 60 ca
. H 209	24 a 90 ca
. H 210	7 a 60 ca
. H 211	6 a 70 ca
. H 495	0 a 46 ca

d'une contenance totale de 2 ha 71 a 53 ca.

- oblige la Commune au paiement du prix après accomplissement des formalités de publicité foncière,
- autorise le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à signer l'acte authentique qui sera rédigé en l'étude de Maître Florent Grolleau, Notaire à Chaillé-les-Marais.

### **PARCELLE C°567 AU SABLEAU**

Monsieur Antoine METAIS, adjoint, explique au conseil que Mr et Mme Hervé ont à nouveau envoyé un courrier pour acquérir ce terrain qui jouxte leur propriété pour un montant de 8000 € en l'état. Il rappelle au conseil que ce sujet avait été évoqué en 2015 et que Mr et Mme Hervé avaient proposé au conseil d'acheter ce terrain pour un montant de 5000 €. Le conseil avait alors décidé de garder ce terrain pour le vendre en terrain constructible. Monsieur Métais fait remarquer qu'un lotissement est en cours d'aménagement, et s'interroge sur la nécessité d'avoir ce terrain à vendre en plus. Mme Dreyfus demande si Mr et Mme Hervé auront l'obligation d'enlever la ruine. Selon la demande des intéressés, le terrain serait vendu en l'état. Mr Massonneau quant à lui souhaite qu'il soit notifié dans l'acte notarié que la parcelle est vendue avec la ruine. Mr Métais s'engage à demander des devis de démolition pour voir si le tarif proposé par Mr et Mme Hervé n'est pas trop en-dessous du prix du terrain, en sachant que le service du Domaine l'a estimé à 15 000 € HT libre et nu. Le sujet sera revu au prochain conseil du mois d'octobre.

### **VIABILISATION PARCELLES A LA ZONE ARTISANALE**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a demandé des devis afin de viabiliser les parcelles de la zone artisanale. La Saur et ERDF ont répondu. Mais concernant l'assainissement, seule la Nantaise des Eaux avait été sollicitée alors que d'autres entreprises peuvent réaliser ces branchements. Par conséquent, Monsieur le Maire est dans l'attente de nouveaux devis des entreprises Baudry, Rouger TP et Sotramat qui ont été sollicitées mais qui n'ont pas répondu pour le moment. Mme Caron demande si ces parcelles sont bien vendues viabilisées. Mr le Maire lui répond qu'effectivement, elles doivent être raccordées aux différents réseaux. Mme Dreyfus quant à elle fait remarquer que le budget Zone Artisanale avait été clôturé. Mr Valat quant à lui pense qu'il est peut-être problématique de réaliser les branchements en deux temps et qu'il vaudrait peut-être mieux tout réaliser en même temps, pour éviter de faire plusieurs tranchées. Le conseil est d'accord sur ce point et propose de revoir ce sujet en octobre, si tous les devis sont parvenus en mairie. Selon Mr Massonneau, ces parcelles sont déjà branchées au réseau d'assainissement collectif.

### **CABLE D'ALIMENTATION DE LA POMPE D'IRRIGATION DU TERRAIN DE FOOT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, qu'en raison d'une panne d'électricité importante, il a dû faire appel en urgence à l'entreprise Bouygues pour effectuer une recherche sur le réseau électrique qui va de la salle de judo à la pompe d'irrigation du terrain de foot.

Il s'avère que ce câble est hors service à un endroit et très défectueux sur une autre partie. Par conséquent, il est nécessaire d'effectuer ces travaux pour éviter d'autres pannes dans les années à venir.

Le devis présenté par l'entreprise Bouygues s'élève à 14 957,76 € TTC (12464,80 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de réparer le câble électrique d'une longueur de 180 ML qui alimente la pompe d'irrigation du terrain de foot ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise Bouygues pour un montant de 14 957,76 € TTC ;
- dit que les crédits sont suffisants au Prog. 10005 « Voirie » du Budget Communal 2016.

### **AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'inclure au contrat de délégation de service public le poste de relevage de la Place des Marronniers, ainsi que celui du camping, ce qui n'avait pas été fait lors de leur mise en place. De plus, l'avenant fera apparaître l'obligation du délégataire de la prise en charge du Guichet Unique

Par ailleurs, il ajoute que le poste du camping est ancien, plus aux normes de sécurité et qu'il est urgent de le remplacer. La Nantaise des Eaux Services, délégataire de la DSP, a établi un devis qui s'élève à 11 773.06 € HT (14 127.67 € TTC).

Le conseil doit faire le choix entre les deux options possibles :

- 1) Intégration du poste de relevage de la Place des Marronniers et du camping dans l'avenant avec l'obligation du Guichet Unique et la refonte du poste de relevage du camping. Le coût des travaux sera alors amorti sur 8 ans avec une augmentation de 3% de la facture des abonnés (3.56 €/an, soit 0.30€/mois)
- 2) Intégration du poste de relevage de la Place des Marronniers et du camping dans l'avenant avec l'obligation du Guichet Unique sans la refonte du poste du camping. La refonte du poste du camping d'un montant de 11 773.06 € HT (14 127.67€ TTC) sera prise en charge par la commune sur le budget assainissement 2016. L'augmentation de la facture des abonnés sera uniquement de 2%, comme chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de choisir l'option n°2 comprenant uniquement l'intégration du poste de relevage de la Place des Marronnier, le poste de relevage du camping et l'obligation du Guichet Unique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public avec la Nantaise des Eaux Services dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- accepte de prendre en charge les travaux au poste de relevage du camping ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la Nantaise des Eaux Services pour un montant de 11 773.06 € HT (14 127.67 € TTC) ;
- dit que les crédits sont suffisants au Prog. 10005 « Lagune et travaux divers » du budget Assainissement 2016.

### **TARIFS 2017 : CAMPING/CHALET/MOBIL HOMES**

Madame Valérie VERMEULEN, gérante du camping de « L'Ile Cariot » envisage de modifier les tarifs pour la saison 2017.

Elle propose une augmentation des tarifs des emplacements (variation de 1% à 2%).

Monsieur François AUTIN, adjoint, fait part alors des tarifs qui pourraient être appliqués en 2017 :

## Emplacements :

### Haute saison : (du 8 juillet au 26 août 2017)

. Forfait (2 adultes, 1 emplacement, 1 voiture)	14,60 €
. Adulte supplémentaire	4,75 €
. Enfant (2 à 8 ans)	2,70 €
. Emplacement supplémentaire	2,90 €
. Véhicule supplémentaire	2,20 €
. Borne d'électricité	3,90 €
. Forfait stop accueil camping-car	11,00 €
. Visiteur	2,20 €
. Animal	1,65 €

### Basse saison : (du 1<sup>er</sup> avril au 8 juillet 2017 et du 26 août au 30 septembre 2017)

. Forfait (1 ou 2 adultes, 1 emplacement, 1 voiture)	13,10 €
. Adulte supplémentaire	4,25 €
. Enfant (2 à 8 ans)	2,65 €
. Emplacement supplémentaire	2,65 €
. Véhicule supplémentaire	1,95 €
. Borne d'électricité	3,90 €
. Forfait stop accueil camping-car	8,00 €
. Accueil vélo (1 personne)	6,90 €
. Accueil vélo (2 personnes)	11,10 €
. Visiteur	2,20 €
. Animal	1,65 €

- 10 % à partir de 21 nuits (hors locatif)

Vidange + ravitaillement eau	3,00 €
Vidange seule	1,00 €

## Mobil-homes :

	01/04 au 08/07/17 et 26/08 au 30/09/17			08/07 au 26/08/17			Spéciale quinzaine 19/08/17 au 2/9/17		
	MH4	MH4/6	MH6	MH4	MH4/6	MH6	MH 4	MH4/6	MH 6
1 nuit	46	49	55						
2 nuits (5 %)	87	93	105						
3 nuits (10 %)	124	132	145						
4 nuits (10 %)	165	176	195						
1 semaine	220	240	265	499	520	550			
2 semaines	380	415	450				795	830	860

## Chalets :

	01/04 au 08/07/17 et 26/08 au 30/09/17	08/07 au 26/08/17	Spéciale quinzaine du 19/8 au 02/09/17
1 nuit	49		
2 nuits	93		
3 nuits	132		
4 nuits	176		
1 semaine	240	520	
2 semaines	415		830

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte les propositions de Madame Valérie VERMEULEN concernant les tarifs des emplacements, des mobil-homes au camping de l'Ile Cariot et des chalets pour la saison 2017.

## **TRAVAUX EGLISES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur les deux églises pour des raisons de sécurité mais également en raison d'un matériel défectueux qui doit être remplacé. L'entreprise LUSSAULT, en charge de l'entretien des deux sites, a été sollicitée et a fourni les devis suivants :

- **EGLISE DU BOURG**
  - Mise en conformité du paratonnerre : 5 498.30 € TTC
  - Mise en conformité de l'armoire électrique : 5 441.45 € TTC
  - Remplacement de la centrale de commande : 1 868.88 € TTC
- **EGLISE DU SABLEAU**
  - Mise en conformité du paratonnerre : 1 613.76 € TTC
  - Remplacement de la centrale de commande : 1 910.88 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 16 333.27 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- s'engage à réaliser les travaux de mise en conformité sur les deux églises ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise LUSSAULT, pour un montant de total de 16 333,27 € TTC ;
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10004 « Bâtiments divers » du Budget Communal 2016.

\*\*\*\*\*

Le conseil, et en l'occurrence les conseillers présents au précédent mandat, s'étonnent de voir que certains travaux avaient été effectués il y a quelques années et qu'il faille déjà y revenir. Mr le Maire fait remarquer que les normes ont changées et que ces travaux comportent également un branchement à la terre. Il est décidé de faire un courrier à l'entreprise pour lui notifier ces remarques.

## **ECLAIRAGE SALLE OMNISPORTS**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de remplacer l'éclairage de la salle omnisports. En effet, certains néons sont hors services, et les rampes sont défectueuses. Trois entreprises ont été sollicitées et ont fourni leur devis comprenant une option avec des luminaires fluo et une autre avec led et une luminosité exprimée en lux qui varie entre 300 et 500 :

- **CLG ELEC de Chaillé-les-Marais**
  - 1<sup>ère</sup> option : 11 718 € TTC pour 30 luminaires fluo de 3 x 49 W (300 lux)
  - 2<sup>ème</sup> option : 12 540 € TTC pour 10 luminaires led de 293 W (300 lux)
  - 3<sup>ème</sup> option : 21 051.60 € TTC pour 18 luminaires led de 293 W (500 lux)
- **COMELEC de Petosse**
  - 1<sup>ère</sup> option 15 176.64 € TTC pour 32 luminaires fluo de 4 x 80 W (500 lux)
  - 2<sup>ème</sup> option : 27 125.18 € TTC pour 36 luminaires led de 152 W (500 lux)
- **MI'ELEC de Luçon**
  - 1<sup>ère</sup> option : 12 805.80 € TTC pour 22 projecteurs fluo de 400 W (500 lux)
  - 2<sup>ème</sup> option : 27 031.44 € TTC pour 22 projecteurs led de 300 W (500 lux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte de remplacer l'éclairage défectueux de la salle omnisports ;
- fait le choix des luminaires led et d'un éclairage de 500 lux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MI'ELEC de Luçon pour un montant de 27 031.44 € TTC ;
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10004 « Bâtiments Divers » du Budget Communal 2016.

## **SANITAIRES ETANG DU SABLEAU**

Madame Laurence FARDIN, adjointe, rappelle au conseil la volonté d'implanter des sanitaires à l'étang du Sableau. La construction d'un bâtiment a été évoquée mais elle était trop onéreuse. Deux entreprises ont alors été contactées et ont proposé leur devis :

- KAZUBA : 11 664,00 € TTC, pour des sanitaires PMR à déshydratation
- SANISPHERE : 25 566.00 € TTC, pour des sanitaires PMR à lombricompostage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'installer des sanitaires à l'étang du Sableau ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société KAZUBA pour un montant de 11 664.00 € TTC ;
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10004 « Bâtiments Divers » du Budget Communal 2016.

\*\*\*\*\*

Mme Fardin explique que la ville du Château d'Olonne a installé ce même modèle de sanitaires et en est très satisfaite. Elle ajoute qu'un agent technique sera sollicité une journée entière pour l'installation et qu'il faudra prévoir une mini pelle, 1,5 m3 de béton et du carrelage au sol.

### **CLÔTURE RUE DES MOULINS**

Madame Laurence FARDIN, adjointe, rappelle au conseil que la commission Espaces Verts avait souhaité protéger la Rue des Moulins en raison de la falaise en y implantant une clôture en bois. Des devis ont été demandés à trois entreprises :

- EDP de Chantonay
  - 1 lisse en bois : 6030,29 € TTC
  - 2 lisses en bois : 7570,98 € TTC
- CHAUSSON de Fontenay le Comte
  - 1 lisse en bois : 6763,02 € TTC
  - 2 lisses en bois : 9266,23 € TTC
- PIVETEAU BOIS de Ste Florence
  - 1 lisse en bois : 6676,80 € TTC
  - 2 lisses en bois : 8371,20€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions :

- décide d'installer une clôture bois avec deux lisses le long de la Rue des Moulins ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise EDP de Chantonay pour un montant de 7 570.98 € TTC ;
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10005 « Voirie » du Budget Communal 2016.

\*\*\*\*\*

Mr Pacaud Vincent pense qu'il aurait été esthétiquement préférable de choisir une seule lisse. Mr le Maire pense, quant à lui, que le chemin le long de la falaise sera beaucoup plus sécurisé avec deux lisses.

### **RENOUVELLEMENT BAIL DE LOCATION D'UN TERRAIN**

Monsieur Antoine METAIS, adjoint, indique au Conseil Municipal que le bail du terrain dit « La Décharge », cadastré à la section F n°989, loué à Monsieur SAVINEAU Jean-Lou moyennant un fermage annuel de 6,10 €, sera échu le 29 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de consentir un nouveau bail aux mêmes conditions à Monsieur SAVINEAU Jean-Lou,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

## **CONVENTION AVEC LA MAISON DU MAÎTRE DE DÎGUES**

Madame Dormoy, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle que l'an passé, la Maison du Maître de Dignes (structure de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin) est intervenue sur deux périodes dans le cadre des TAP.

Il s'agit de renouveler ces interventions pour l'année scolaire 2016-2017 qui se dérouleront sur une seule période. La Maison du Maître de Dignes propose deux activités pour cette période : la linogravure et les écritures du monde. Le coût de la prestation est de 360 € pour 6 séances d'1h30mn à 40€ de l'heure.

Une convention est établie entre la Commune et la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin pour définir les conditions d'intervention et les engagements des deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'intervention de la Maison du Maître de Dignes au cours de l'année scolaire 2016-2017 pour un coût global de 360 €, soit 9 h à 40 €,
- valide les termes de la convention établie avec la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

## **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT : ENTRETIEN DE L'ÎLOT DE CHAILLEZAIS**

Monsieur le Maire rappelle le dispositif concernant le partenariat avec le Département pour l'entretien de l'espace naturel sensible de l'Îlot de Chaillezais.

Pour mieux prendre en considération les notions de gestion différenciée, d'optimisation des modalités et des fréquences d'intervention, le Département a décidé d'attribuer à la collectivité, un taux de subvention à 75 % et d'établir un plafond fixe de dépenses d'entretien à 1 500€/hectare/an.

Monsieur le Maire fait part de la convention bipartite fixant les engagements réciproques du Département et de la Commune pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention concernant l'entretien de l'espace naturel de l'Îlot de Chaillezais,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental.

## **TRAVAUX AUX CHALETS :**

Par délibération du 23 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé de poser des dalles autoportantes dans les cinq chalets. Cette délibération précise que le montant des travaux est de 9 975 € HT représentant un des devis fourni par Monsieur Lemray d'Avrillé.

Or, une erreur s'est produite dans la reprise de ce montant puisqu'il concerne la pose de PVC en lé et non celle des dalles autoportantes qui est de 10 937,50 € HT.

Monsieur le Maire ajoute qu'un devis supplémentaire de Monsieur Lemray pour 975,00 € HT est parvenu en mairie pour le démontage des penderies et une partie de la cuisine en îlot central en vue de faciliter la réfection des sols. Il précise que le déménagement du mobilier devait être effectué par le personnel communal et donc n'était pas prévu au devis initial.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal précisant qu'il sera nécessaire de voter des crédits supplémentaires en section d'investissement mais aussi en section de fonctionnement (crédits insuffisants au chapitre 011) au Budget Annexe 2016 « Camping ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend note que le montant total de la pose des dalles autoportantes s'élève à 10 937,50 € HT au lieu de 9 975,00 € HT,
- refuse que le démontage des penderies et des cuisines en îlot central soit effectué par Monsieur Lemray pour un coût de 975,00 € HT,
- dit que des crédits seront inscrits en section d'investissement et de fonctionnement du Budget Annexe 2016 « Camping » par décision modificative.



## **BUDGET CAMPING : DECISIONS MODIFICATIVES**

### **Section d'investissement :**

Il s'agit d'augmenter les crédits d'un montant de 962,50 € HT pour prendre en compte le montant réel du devis de Mr Lemray concernant le revêtement de sol des chalets (10 937,50 € HT au lieu de 9 975,00 € HT).

A ce sujet, Madame Fardin présente un devis de Mr Lemray d'un montant de 975 € HT pour le démontage du mobilier (ilôt central et penderie). Or, ce travail n'était pas prévu initialement. Après cette explication, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce devis.

D'autre part, lors de la saisie du budget, une erreur s'est produite au chapitre 16.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016.

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	74 700,00
23	2313	10002	Constructions	970,00
				<b>75 670,00</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	168741	ONA	Communes membres du GFP	-74 700,00
23	2313	10003	Constructions	-970,00
				<b>-75 600,00</b>

### **Section de fonctionnement :**

Les crédits du chapitre 011 étant insuffisants, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016.

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés ...	300,00
011	6257	Réceptions	120,00
011	6188	Autres frais divers	310,00
011	60631	Fournitures d'entretien	200,00
011	6068	Autres matières et fournitures	300,00
011	60611	Eau et assainissement	500,00
			<b>1 730,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à...	1 730,00
			<b>1 730,00</b>

## **BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE**

### **Section de fonctionnement :**

Pour que le budget « Camping » puisse supporter les dépenses ci-dessus, le budget communal doit abonder le budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants :

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6521	Déficit des budgets annexes à caractère admin...	1 730,00
			<b>1 730,00</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	61521	Terrains	-1 730,00
			<b>-1 730,00</b>

## **REMBOURSEMENT SINISTRE PAR LA SMACL (BRIS DE VITRE SUR TRACTEUR)**

Monsieur Antoine Métais, adjoint, explique au conseil qu'un employé technique est passé avec le broyeur sur une plaque en fonte détériorée d'un regard France Telecom Rue de l'An VII. Un morceau de fonte est venu briser la vitre arrière du tracteur.

La réparation de la vitre a aussitôt été effectuée pour un montant de 587.93 €. Le sinistre, quant à lui, a été déclaré auprès de la SMACL, assureur de la commune.

Cette dernière vient d'adresser à la commune un chèque de 587.93 € correspondant au remboursement du montant total des frais de réparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- déclare accepter sans réserve le chèque d'un montant de 587.93 € de la SMACL pour le remboursement du sinistre sur la vitre du tracteur.

## **ACOUSTIQUE SALLE DU PRE VERT**

Travaux de grosses réparations pour défaut d'acoustique à la salle polyvalente

Pour que la salle polyvalente soit utilisée dans de meilleures conditions et après intervention de l'expert mandaté par l'assurance « Dommages-Ouvrage » de la SMABTP, des travaux de grosses réparations d'un montant de 71 320,67 € TTC seront engagées de la manière suivante :

- 19 283,81 € TTC pour les travaux de modification des plafonds selon devis de l'entreprise ACPI,
- 30 016,50 € TTC pour les travaux d'habillage de parois selon devis de l'entreprise MCPA,
- 13 572,36 € TTC pour le coût des rideaux selon devis de l'entreprise LEBLANC SCENIQUE,
- 1 584,00 € TTC pour les travaux d'électricité selon devis de l'entreprise ELECTRIC MOTEUR,
- 1 800,00 € TTC pour le coût de la direction des travaux selon devis du Cabinet PELLEAU,
- 3 240,00 € TTC pour le coût du diagnostic et de la nouvelle étude acoustique selon devis de la société ITAC,
- 1 824,00 € TTC pour le coût de l'établissement du CCTP de réparation et de l'appel d'offres selon devis du Cabinet PELLEAU.

Monsieur le Maire rappelle qu'en contrepartie de la prise en compte de ces travaux, la collectivité doit percevoir de la SMABTP, une indemnité de 71 320,67 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte de prendre en charge les travaux de grosses réparations en matière d'acoustique à la salle polyvalente,
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis des entreprises désignées ci-dessus,
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10004 « Bâtiments divers » du Budget Communal 2016 par décision modificative du 18 juillet 2016.

### **MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES : EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 18 juillet 2016, il a été décidé de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 18H50mn hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Il explique au conseil qu'il serait nécessaire de prévoir une heure de ménage supplémentaire par semaine sur les salles à l'étage du Foyer des Jeunes. Le nombre d'heures de l'emploi d'adjoint technique territorial passerait de 18H50mn à 19H45mn à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'augmenter d'une heure par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial créé par délibération du 18 juillet 2016 qui passe à 19H45mn ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget - chapitre 012.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mr le Maire informe le conseil que les dates de distribution des sacs jaunes sont prévues pour 2017 :
  - 13 et 14 janvier 2017
  - 12 et 13 mai 2017
  - 8 et 9 septembre 2017

Mr Massonneau fait remarquer que la commune de Vouillé-les-Marais a pris la décision de déposer des cartons de sacs jaunes dans le hall de la mairie et que ce système fonctionne très bien. Mme Adnot fait remarquer que les sacs jaunes des résidences secondaires, lorsqu'ils sont refusés au moment de la collecte par les éboueurs, restent très longtemps sur le trottoir. Dans ce cas, il est conseillé de prévenir la mairie qui enverra un employé technique pour récupérer ces sacs.

- Pour information, les dates des prochaines élections de 2017 sont parues :
  - Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
  - Elections législatives : 11 et 18 juin 2017
- Mr le Maire informe le conseil d'un courrier de Mr Maurice Joly, adjoint technique, qui fait part aux élus de son départ en retraite au 1<sup>er</sup> mai 2017. Mr le Maire en profite pour prévenir le conseil que Mme Mireille Mureau, secrétaire, sera également en retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2017 (départ effectif au 1<sup>er</sup> avril 2017).
- Mr le Maire donne lecture de deux courriers qui ont été envoyés en mairie concernant l'entretien des cimetières. En effet, avec l'obligation de n'utiliser aucun produit phytosanitaire à partir de 2017, les pratiques actuelles peuvent effectivement choquer certaines personnes. La décision d'enherber les cimetières et d'y semer des jachères fleuries n'est pas bien perçue. Par contre, Mm Fardin et Mr Métails reconnaissent qu'il est nécessaire de prévoir des tontes plus fréquentes ainsi que du débroussaillage pour ne pas laisser des fleurs fanées et des herbes hautes. Il va falloir affiner les nouvelles pratiques.

- Mr le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu en mairie avec Vendée Expansion concernant l'étude de faisabilité de l'extension de la salle du Pré Vert.
- Mr le Maire explique qu'il va être nécessaire de prévoir une réunion de la Commission des finances au mois d'octobre pour le groupe scolaire mais également pour les emprunts qui doivent être renégociés.
- Un article de la Poste est parvenu en mairie concernant la nouvelle organisation du facteur-guichetier au bureau de Poste depuis septembre.
- Mr le Maire fait part au conseil d'un mail Mme Adnot concernant une initiative sociale qui se développe : des cabanes de dons pour y déposer des livres, du petit électro-ménager, du linge, des jouets...et de laisser les personnes qui en ont besoin, venir se servir.
- Mme Dormoy, adjointe, informe le conseil que le Conseil Municipal des Jeunes continue d'œuvrer. Il a partagé les récoltes du potager et les citrouilles vont être cuisiner au moment des TAP par Céline Dumasy, cuisinière à la cantine, pour préparer une soupe qui sera servie le soir du Téléthon, le vendredi 2 décembre 2016. Elle rappelle que la Journée Propreté aura lieu le samedi 24 septembre 2016 au abords du Pré Vert et de la plaine de sports.
- Mr Autin, adjoint, explique au conseil qu'il a assisté avec Mr le Maire à une réunion du SCOT pour un bilan diagnostic sur le territoire de la nouvelle Communauté de Communes. Ce bilan relève les difficultés d'un territoire très inégal avec un sud plus pauvre économiquement et une côte plus riche. Le PLUI sera bientôt à l'ordre sur jour. Il est certain qu'il faudra défendre nos territoires car certains secteurs risquent de vouloir s'accaparer les grands investissements.
- Mr le Maire informe que le Théâtre « Le Jean-Baptiste » inaugure une plaque « Hervé Labori » le 24 septembre prochain à 18h lors de la présentation du calendrier 2016/2017.
- Le conseil de développement du Syndicat Mixte du Pays de Luçon a envoyé un courrier. Il propose la participation de deux de ses membres au prochain conseil municipal afin de présenter ses domaines d'actions.
- Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Gerbaud concernant le bail commercial du Proxi qu'il ne souhaite pas signer pour différentes raisons : montant du loyer et du dépôt de garantie trop élevés, demande de mise à disposition de places sur le parking...Il menace de partir du local si le conseil ne prend pas en compte ses différentes requêtes. Un courrier doit lui être adressé.
- Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme Vermeulen concernant leur souhait de mettre un bail commercial en place pour la tenue du camping « L'Ile Cariot » et de mettre fin à la Délégation de Service Public qui les lie à la commune.

La séance est levée à 23h40

**Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2016****Signatures : Membres en exercice : 19****Présents : 14****Votants : 17**

NOM	Prénom	Présents	Excusés	Pouvoirs à	Absents	Signatures
PACAUD	Guy	X				
AUTIN	François	X				
FARDIN	Laurence	X				
METAIS	Antoine	X				
RICHARD	Isabelle		X	DORMOY Catherine		
DORMOY	Catherine	X				
CORNU	Serge	X				
VALAT	Sylvère	X				
POITOU	Claudie				X	
DREYFUS	Delphine	X				
MAROT	Angélique		X	PACAUD Vincent		
PACAUD	Vincent	X				
SAVINEAU	Jérémy		X			
DA SILVA	Mélissa	X				
ADGNOT	Martine	X				
MASSONNEAU	André	X				
CARON	Cathy	X				
FAIVRE	Régine	X				
MERCIER	Christian		X	MASSONNEAU André		